



Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction d'Appui à la Coordination et à la Planification Sociales
Service Tarification et Planification

ARRÊTÉ

portant fixation des tarifs hébergement et dépendance applicables à compter du 1^{er} août 2022 EHPAD - Résidence La Grèze à MONTRAGON



Le Président du Conseil départemental ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'ordonnance n°2020-313 du 25 mars 2020 relative aux adaptations des règles d'organisation et de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux ;

Vu le décret du 8 janvier 2013 relatif à l'évaluation et à la validation du niveau de perte d'autonomie et des besoins en vue des personnes hébergées en EHPAD ;

Vu la Loi du 25 décembre 2015 d'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu le décret du 30 décembre 2015 relatif à la liste des prestations minimales d'hébergement délivrées par les EHPAD ;

Vu le décret du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des EHPAD ;

Vu l'extrait du registre des délibérations de la commission permanente du 08 avril 2022 portant fixation du taux départemental d'évolution des recettes de tarification reconductibles afférent à l'hébergement et à la dépendance pour l'année 2022 ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental du 30 décembre 2021 fixant la valeur du point GIR Départemental 2022 ;

Considérant l'avis de la Directrice Générale Adjointe en charge de la Solidarité ;

SUR PROPOSITION du Directeur Général des Services ;

WWW.TARN.FR

A R R Ê T E :

Article 1 : Pour l'exercice 2022, les produits de la tarification qui couvrent le montant des charges nettes d'exploitation autorisées, pour l'EHPAD de Résidence La Grèze sur la commune de Montdragon sont autorisés comme suit :

Sections tarifaires	Produits de la tarification	Charges nettes	Reprise résultat
Hébergement	969 372,47 Euros	969 372,47 Euros	0,00 Euro
Dépendance	330 356,17 Euros	330 356,17 Euros	0,00 Euro

Le montant des charges nettes autorisées afférentes à l'hébergement, pour l'exercice 2022, tient compte d'un taux de revalorisation fixé par arrêté départemental.

Le montant des charges nettes autorisées afférentes à la dépendance, pour l'exercice 2022 est couvert par le forfait global dépendance. Ce dernier est revalorisé par le taux départemental d'évolution des recettes de tarification reconductibles afférent à la Dépendance pour l'année 2022 et corrigé de la fraction correspondant à la convergence (1/2^{ème} pour 2022), soit 9 114,23 Euros.

Article 2 : Pour l'exercice budgétaire 2022, les tarifs hébergement applicables aux résidents de l'EHPAD Résidence La Grèze sur la commune de Montdragon, à titre payant ou bénéficiaires de l'Aide sociale sont fixés à :

Prestations	Tarif moyen annuel	Tarif retenu au 1 ^{er} août 2022
Chambre simple	55,51 Euros <i>(Produits de tarification 2022 correspondants : 969 372,47 €)</i>	54,60 Euros
Personne de - 60 ans	74,61 Euros	74,09 Euros

Ces tarifs englobent le socle de prestation relatif à l'hébergement.

Article 3 : Pour l'exercice budgétaire 2022, le tarif de l'Hébergement temporaire est fixé :

Prestations	Tarifs moyen annuel	Tarif retenu au 1 ^{er} août 2022
Hébergement temporaire	60,46 Euros <i>(Produits de tarification 2022 correspondants : 40 508,20 €)</i>	60,27 Euros

Article 4 : Le montant de la dotation relative à la prise en charge partielle de la dépendance par le Département, au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.) pour les bénéficiaires du Tarn est fixé de la manière suivante :

Prestations	Montants
Dotation annuelle	205 628,18 Euros

Le montant de cette dotation sera versé mensuellement.

Article 5 : Pour l'exercice 2022, les tarifs dépendance applicables aux résidents de soixante ans et plus de l'EHPAD Résidence La Grèze sur la commune de Montdragon sont fixés à :

	Tarifs moyens annuels	Tarif retenu au 1 ^{er} août 2022
GIR 1 et 2	22,13 Euros	24,60 Euros
GIR 3 et 4	14,04 Euros	15,68 Euros
GIR 5 et 6	5,96 Euros	6,69 Euros



EHPAD Résidence « La Grèze »
11 route de Lautrec
81440 MONTDRAGON

Tél. : 05.63.34.27.45
Fax : 05.63.34.28.89
Mail : ehpad-montdragon@cclpa.fr

EHPAD Résidence La Grèze - 11 route de Lautrec - 81440 MONTDRAGON

☎ 05 63 34 27 45 ☎ 05 63 34 28 89

Tarifs au 01 Août 2022

1 – Résidents de plus de 60 ans

* Hébergement permanent	54.60 €
* Hébergement temporaire	60.27 €
* Dépendance GIR 1 et 2	24.60 €
* Dépendance GIR 3 et 4	15.68 €
* Dépendance GIR 5 et 6 ou ticket modérateur	6.69 €

2 – Résidents de moins de 60 ans

74.09 €

- **Exemples hébergement permanent :**

- **Résident hébergé sur un mois de 31 jours AYANT UN DOSSIER APA**

Hébergement permanent + Ticket modérateur	X nombre de jours	=	Total
54.60 € + 6.69 €	X 31	=	1 899.99€

- **Résident hébergé sur un mois de 31 jours et classé en GIR 2, SANS DOSSIER APA**

Hébergement permanent + Dépendance 2	X nombre de jours	=	Total
54.60 € + 24.60 €	X 31	=	2 455.20 €

- **Exemple hébergement temporaire :**

- Résident hébergé sur un mois de 31 jours classé en GIR 2**

Hébergement temporaire + Dépendance 2	X nombre de jours	=	Total
60.27 € + 24.60 €	X 31	=	2 630.97 €

NB : L'Allocation Personnalisée au Logement vient en atténuation de l'hébergement permanent si le demandeur remplit les conditions d'attribution.

INFORMATIONS APA

- * Les personnes classées en GIR 5 et 6 ne peuvent y prétendre.
- * En hébergement permanent le résident paie uniquement le ticket modérateur (Tarif dépendance GIR 5.6). L'APA est versée directement à l'établissement sous forme de dotation globale depuis le 1^{er} janvier 2016.
- * En hébergement temporaire, le résident continue de percevoir l'APA.